

**RAPPORT DE JURY EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE PRIVE DE PROFESSEURS DES ECOLES**  
**SESSION 2014**

**Introduction :**

Pour la seconde année, l'Académie de Clermont-Ferrand a été sollicitée pour organiser une session de l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs des écoles.

Cet examen professionnalisé réservé est ouvert par arrêté du ministre chargé de l'éducation et ses modalités sont définies par l'arrêté du 28 décembre 2012 et son annexe.

**Organisation de l'épreuve**

37 candidats étaient inscrits pour cette session 2014.

26 candidats étaient éligibles et remplissaient les conditions après vérification par les services de la DEC.

11 postes étaient proposés au concours.

Cette année, dans un souci d'équité et d'harmonisation, un seul jury a interrogé la totalité des candidats. Il était composé de 3 membres : 1 IEN, 1 Conseiller pédagogique, 1 PE privé.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du lundi 13 janvier 2014 au vendredi 17 janvier 2014 au Centre des Examens à Clermont-Ferrand.

Une réunion préparatoire a eu lieu le 10 décembre après-midi au rectorat. Elle avait pour but une présentation des modalités de cet examen nouveau dans sa forme ainsi que d'une grille d'évaluation de nature à faciliter et harmoniser les critères de notation.

Dans un second temps, les membres du jury étaient invités à élaborer à partir du dossier de reconnaissance de l'expérience professionnelle du candidat une question touchant à une ou plusieurs activités d'ordre pédagogique.

Cette question, sous enveloppe cachetée, a été dévoilée par les appariteurs et donnée aux candidats lors de la phase de préparation de 30 minutes précédant l'épreuve elle-même.

Les jurys interrogeaient de 5 à 6 candidats par journée.

### La répartition des notes :

Les notes explorent une palette diversifiée et s'étalent entre **2/20** et **19/20**.

**13** sont inférieures à **10/20** ; **11** égales ou supérieures à 10. La moyenne s'établit à **9.46/20**

### **JURY 1**

Date	JURY	total des points	nombre de candidats	note la + élevée	note la + basse	moyenne sur 10
Lundi 13 janvier	1	55.50	5	15.50	7.50	11.10
Mardi 14 janvier	1	53.50	6	19.00	3.50	8.92
Mercredi 15 janvier	1	57.00	5	17	3	11.40
Jeudi 16 janvier	1	39.25	5	12	2.50	7.85
Vendredi 17 janvier	1	22	3	11.75	2	7.33
	<b>TOTAL</b>	<b>227.50</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>9.46</b>

### Observations et conseils des membres du jury

#### **Le dossier**

Expériences professionnelles :

- Présenter globalement les expériences qui peuvent témoigner de la richesse du parcours professionnel en faisant une brève analyse de ce que l'on en a retiré pour conduire un enseignement dans plusieurs domaines et sur différents niveaux.
- Faire un point d'étape sur ses évolutions personnelles d'enseignant : ses doutes et ses interrogations, les réponses trouvées, les ressources possibles pour prolonger la réflexion.
- Les références citées doivent être maîtrisées.

Projet pédagogique :

- Il doit être le témoin d'une réflexion pédagogique construite avec une présentation de la démarche proposée, du rôle et de la place de l'enseignant, de l'activité proposée aux élèves et des éléments d'évaluation réalisés.
- Il est souhaitable qu'il puisse ouvrir sur la mise en œuvre d'enseignements dans d'autres domaines et sur d'autres niveaux.
- Les documents annexés doivent être sélectionnés pour illustrer certains points qui apparaissent importants, en particulier autour de la préparation de la classe.

### **L'épreuve orale**

Exposé de la première partie :

- Les candidats capables de faire un exposé construit sans prise de note ont été valorisés mais il est souvent préférable de s'appuyer sur un plan qui guide le propos.
- Au cours de l'exposé, il est important de revenir sur les deux parties du dossier : le parcours professionnel et le projet développé.
- Les éléments mis en avant sur le parcours professionnel doivent montrer l'étendue des compétences. On peut faire état de doutes et d'interrogations.
- La présentation du projet doit montrer la capacité du candidat à construire des situations d'enseignement dans leur globalité. Il apparaît utile et nécessaire d'en extraire les points forts et les points faibles que l'on peut retenir.

Exposé de la deuxième partie :

- Il est important de répondre à la question en la traitant sous tous ses aspects (question principale et complément de question).

Entretien :

- Au cours des deux entretiens, le jury cherche à apprécier les compétences des candidats pour exercer la fonction de professeur des écoles dans toutes ses composantes.
- Les candidats doivent s'attendre à être questionnés sur n'importe quel niveau de la scolarité primaire et sur tous les domaines disciplinaires enseignés.
- En appui de leurs expériences, il est fondamental qu'ils se soient interrogés sur la polyvalence du maître. Quelle qu'en soit la richesse, le professeur des écoles ne peut limiter sa réflexion à un seul domaine, sur un seul niveau au sein d'une seule structure.
- Les candidats doivent s'être interrogés sur le métier auquel ils se destinent. Le référentiel de compétences est un document incontournable.

Rapport de jury élaboré par Philippe LEOTOING, IEN coordonnateur, à partir des observations et constats des membres du jury.